



CLIC ATSS

Du 12 OCTOBRE 2016

- 1- VACANCES DE LA TOUSSAINT, pourquoi cela commence en semaine ?
- 2- Compte rendu CAPA Avancement
- 3- Groupe de travail RIFSEEP
- 4- PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
- 5- PROJET DE LOI DE FINANCES 2017
- 6- Ça sent pas bon : le « projet » Education du FN
- 7- Agenda

1 – VACANCES DE LA TOUSSAINT, pourquoi cela commence en semaine ?

Comme vous le savez, cette année, les vacances de la Toussaint ne commencent pas le vendredi soir pour s'achever le lundi matin. Elles débuteront mercredi 19 octobre après la classe puis les élèves reprendront le chemin de l'école le jeudi 3 novembre au matin. Cela fait polémique car bien entendu, cela peut poser des problèmes de garde aux parents ou embête les professionnels du tourisme.

Notons que la décision du ministère a été prise il y a déjà 18 mois et approuvée par le Conseil Supérieur de l'Education où siègent les syndicats. [Le Huffington Post explique pourquoi](#) : on y apprend que l'affirmation du ministère qui dit vouloir respecter un rythme de 7 semaines de cours - 2 semaines de vacances ne tient pas, puisque certains élèves auront 12 semaines de cours entre les vacances de printemps et les vacances d'été 2017 !

Le Sgen-CFDT a d'ailleurs été le seul syndicat à soutenir la FCPE au Conseil Supérieur de l'Education de juillet dernier pour réévaluer et réviser le calendrier scolaire dans un sens allant davantage vers l'intérêt de l'enfant, et moins vers celui des adultes et professionnels du tourisme.

[Voir notre position détaillée : calendrier scolaire, stop ou encore !!](#)

[Consulter le calendrier scolaire prévu pour les 3 prochaines années](#)

2 – COMPTE RENDU DES CAPA AVANCEMENT

CAPA DES ADJENES le 11 octobre 2016

Les critères constituant les éléments du barème qui revêt un caractère facultatif sont : l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon et l'ancienneté dans le corps.

Avancement au grade de classe 1

Pour être inscrit sur le tableau d'avancement, les ADJAENES doivent avoir atteint le 5^{ème} échelon de classe 2 et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'Adjenes 2^{ème} classe. Le dernier promu est à l'échelon 6 avec 7 mois d'ancienneté d'échelon

Avancement au grade d'ADJENES P2

Pour être inscrit sur le tableau d'avancement, les ADJAENES doivent avoir atteint le 5^{ème} échelon de classe 1 et justifier d'au moins 6 ans de services effectifs dans le grade d'Adjenes 1^{ère} classe. Le dernier promu est à l'échelon 7 avec 1 an 3 mois et 10 jours d'ancienneté d'échelon

Avancement au grade d'ADJENES P1

Pour être inscrit sur le tableau d'avancement, les ADJAENES doivent avoir atteint le 6^{ème} échelon d'ADJENES P2 et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'Adjaenes P2. Le dernier promu est à l'échelon 9 avec 2 ans et 9 mois d'ancienneté d'échelon.

CAPA DES SAENES le 12 octobre

Avancement au grade de CLASSE SUPERIEURE : 11 promotions

Pour être inscrit sur le tableau d'avancement, les SAENES doivent avoir atteint le 7^{ème} échelon de CLASSE NORMALE et justifier d'au moins 5 années de services effectifs en catégorie B. Les critères constituant les éléments du barème qui revêt un caractère facultatif sont : l'ancienneté dans le corps de B, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon. L'examen du compte rendu d'entretien professionnel est élément pris en compte.

Le dernier promu a 18 ans et 4 mois d'ancienneté de corps

Avancement au grade de CLASSE EXCEPTIONNELLE : 5 promotions

Pour être inscrit sur le tableau d'avancement, les SAENES doivent avoir atteint le 7^{ème} échelon de CLASSE SUPERIEURE et justifier d'au moins 5 années de services effectifs en catégorie B. Les critères constituant les éléments du barème qui revêt un caractère facultatif sont : l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon, l'ancienneté dans le corps des B. L'examen du compte rendu d'entretien professionnel est élément pris en compte.

Le dernier promu est au 13^{ème} échelon avec 4 ans d'ancienneté

Pour information, toutes les personnes qui avaient fait un recours sur leur classification dans les groupes de fonctions ont obtenu une réponse.

3 – GROUPES DE TRAVAIL RIFSEEP : 18 octobre et 8 novembre

L'ordre du jour du premier groupe de travail abordera :

- le classement des métiers référencés au REME dans les différents groupes de fonction des catégories A, B et C.
- les voies de modulations de l'IFSE

A la question que nous avons posée sur les montants de l'IFSE versées aux lauréats de concours et aux personnels nouvellement mutés, l'administration a répondu qu'ils avaient attribué les montants que percevaient les personnels précédemment sur le poste et qu'une régularisation sera faite lorsque les montants seront fixés (objectif des groupes de travail).

A suivre...

4 – le PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

Salaires : les nouvelles grilles indiciaires et comment va se passer le basculement PPCR

Après plusieurs années de négociations menées d'arrache-pied par le Sgen-CFDT, souvent en opposition avec des syndicats uniquement contestataires, les accords PPCR vont être mis en œuvre dans l'Education Nationale.

Quel que soit votre corps ou votre grade, vous trouverez [le dossier du Sgen-CFDT](#) sur ce que va changer le PPCR pour vous.

Surtout, nous avons mis au point des grilles indiciaires pour vous permettre de comparer ce que vous gagnerez au basculement : [les grilles](#)

[Voir l'ensemble des articles publiés sur les accords PPCR](#)

5 – PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

Michel Sapin, ministre de l'Économie et des Finances, et Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du Budget et des comptes publics, ont présenté mercredi 28 septembre 2016, à la presse et en conseil des ministres, le projet de loi de finances 2017.

Les principales mesures de ce projet concernant l'Éducation nationale :

- 3 milliards d'euros pour l'école et l'enseignement supérieur
- 12 662 postes seront créés : 9 711 enseignants, 1 351 accompagnants du handicap, 600 personnels administratifs, d'éducation, d'encadrement, santé et sociaux et 1 000 postes dans les établissements d'enseignement supérieur.

[La présentation des mesures concernant l'Éducation nationale](#)

6 – Ca sent pas bon : le « projet » Education du FN

Marine Le Pen a lancé sa campagne pour devenir présidente de la République en mai 2017. L'une de ses premières interventions a été pour défendre son "projet" pour l'école inspiré par le collectif Racine, le mouvement lancé par le Front pour pénétrer le monde enseignant. Si le FN dit vouloir un retour vers "l'école d'antan", il faut insister ici sur le fait qu'heureusement, la plupart des 100 mesures proposées n'ont jamais été appliquées dans l'école française !

Comme d'habitude, la présidente du Front national n'a eu de cesse de fustiger "*les dogmes pédagogistes qui ont miné toute autorité et tout mérite personnel*". Voici quelques exemples parmi les 100 propositions : la proposition 43 veut "*instaurer le cours magistral à tous les niveaux dans toutes les disciplines*", la proposition 3 proscrie "*les pseudos enseignements ludiques*". La proposition 4 fait de la méthode syllabique la seule méthode autorisée. La 44 instaure partout la note. Le Collectif veut aussi supprimer la réforme des rythmes et remplacer les TAP par des études surveillées, instaurer l'uniforme, supprimer le collège unique en rétablissant l'orientation en fin de 5ème vers le professionnel.

[Les 100 propositions du collectif Racine](#)

AGENDA :

- 13 octobre 2016 : visite du CHSCTD 68 au collège de Bourtzwiller**
- 13 octobre 2016 : visite du CHSCTD 67 au lycée COUFFIGNAL**
- 18 octobre 2016 : groupe de travail sur la mise en place du RIFSEEP**
- 08 novembre 2016 : 2^{ème} groupe de travail sur le RIFSEEP**
- 17 novembre 2016 : visite du CHSCTD 67 au lycée René CASSIN**
- 21 et 22 Novembre 2016 : visite du CHSCTA au rectorat et son annexe**
- 24 novembre 2016 : réunion du CHSCTD 68 à la DSDEN**
- 29 novembre 2016 : réunion plénière du CHSCTD67**
- 08 décembre 2016 : visite du CHSCTD 67 au lycée Alexandre DUMAS**



Sgen-CFDT

Courriel : 68@sgen.cfdt.fr ou 67@sgen.cfdt.fr

Haut-Rhin : 1 rue de Provence 68090 Mulhouse Cedex ; téléphone 03-89-31-86-66

Bas-Rhin : 305 route de Colmar BP 935 - 67029 STRASBOURG Cedex ; téléphone : 03-88-79-87-77

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Pour vous désabonner : faites le par retour de mail, merci !